

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 12 (1973-1974)
Heft: 45

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sommaire

Editorial	3
Vie économique	4
Tableau de parution	5
Vie économique (suite)	6
Avis officiel	7
Nécrologie	8
La vie de nos sociétés	9
Vie culturelle et littéraire	11
Le saviez-vous ?	13
La 5 ^e Suisse	14
Folklore	15
Quoi de neuf ?	19
La page de la femme	21
Courrier du lecteur	22
Mots croisés	23
Tourisme d'hiver en Suisse	24

NOS REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES

EN BELGIQUE :

Ambassade de Suisse, Bruxelles
Rue de la Loi 26 - 1040 Bruxelles

Tél. : (02) 12 78 41 - 12 78 42 - 12 78 43

Heures de réception : de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. du lundi au vendredi.

Consulat général de Suisse, Anvers (pour les provinces d'Anvers et du Limbourg), place du Meir 24 - 2000 Anvers - Tél. : (03) 33 95 40.

Heures d'ouverture : de 9 à 12 h. du lundi au vendredi.

AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ambassade de Suisse, Luxembourg
Boulevard Royal 35 - Case postale 469

Luxembourg - Tél. : 2.74.74

Heures d'ouverture : de 9 à 11 h. et de 15 à 17 h. du lundi au vendredi.



LE COURRIER SUISSE

Pour la correspondance rédactionnelle

Editeur responsable : J. Pierrehumbert
Bd Gén. Wahis 256 - 1030 Bruxelles

Commission de rédaction : A. Berguer,
J.-C. Montandon et J. Pierrehumbert.
Collaborateur : J. Amman.

Pour la correspondance relative à la publicité

Edition et Publicité : E.P.I.C. s.p.r.l.
Av. Prekelinden 138 - 1200 Bruxelles
Tél. : (02) 35 62 69 - 35 88 65

POUR LES VERSEMENTS RELATIFS AUX ABONNEMENTS ET AUX ANNONCES PUBLICITAIRES : PAIEMENT AU COMPTE « COURRIER SUISSE »
N° 210-0900555-59.

Editorial

Bien des événements ont sans doute marqué la vie de notre pays, au cours de 1972. Mais c'est pendant les dernières semaines de l'année qu'ont été prises, par votations fédérales, les décisions qui exercent leur influence, de façon capitale, sur l'avenir de la Suisse. Le dimanche 3 décembre marquera un tournant dans le développement de notre économie. C'est, en effet, avec une très confortable majorité qu'a été voté l'accord de libre-échange entre la Suisse et la CEE.

Un autre vote, à la même date, aura aussi d'heureuses conséquences sur les conditions d'existence des retraités. C'est aussi une forte majorité qui a repoussé « l'initiative populaire pour une véritable retraite Populaire » et accepté le contre-projet de l'Assemblée fédérale, qui prévoit une notable augmentation de l'assurance vieillesse.

Enfin, les Chambres fédérales, après bien des hésitations, ont décidé finalement, sans équivoque, la suppression de la cavalerie de notre armée. Ce vote a provoqué, dans certains milieux, notamment agricoles, de violentes réactions. Sentimentalement, la disparition de nos fiers dragons doit normalement susciter des regrets. Mais nous vivons une époque où l'on est obligé de choisir froidement entre le cheval et le char d'assaut. Le panache et le pittoresque y perdront, mais la puissance combative de notre armée y gagnera et c'est là l'essentiel.

Il ne semble pas que des événements sensationnels aient marqué la vie de la Communauté suisse de Belgique, pendant ces douze derniers mois. On pourrait souhaiter qu'en 1973 une plus grande cohésion marque l'activité de nos différentes sociétés. Comme les forces vives de l'une ou l'autre d'entre elles semblent approcher de l'épuisement, ne pourrait-on prévoir une concentration des activités, qui pourraient être assumées par une communauté d'intérêt et assurer ainsi le maintien de certains groupements, destinés à disparaître s'ils sont livrés à eux-mêmes. Mais toucher à ce domaine, c'est s'avancer sur un terrain brouillé de mines explosives. Mieux vaut se tenir sur les bords et attendre qu'un nouveau Winkelried ou Nicolas de Flüe prenne la direction du mouvement.

En attendant ce héros des temps modernes, nous ne voudrions pas manquer de souhaiter à tous nos lecteurs, membres ou non de l'une de nos sociétés, une année 1973 heureuse et prospère, dans tous les domaines.

- cdr -



SCHWEIZERISCHE LANDESBLIBLIOTHEK

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE SUISSE